

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mercredi 3 mai 2017 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

SONT ABSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h 05)**

17-05-156 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après,

1. **OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h)**
2. **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME**
3. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

17-05-157 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a le pouvoir, en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C A-19.1), de constituer un comité consultatif d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 7 sur le comité consultatif d'urbanisme est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE quatre postes au sein du comité viennent à échéance en mai 2017;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme de la ville de Neuville pour un mandat de 2 ans :

- Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège no 6;
- Monsieur Léo Côté, citoyen;
- Monsieur Paul-André Drouin, citoyen;
- Monsieur Jean-François Lambert, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 06.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier